



Produits d'assurance climatique sur récoltes

Nos gammes de garanties pour protéger votre
activité

L'assurance multirisque climatique (MRC)

Comment fonctionne la MRC?

L'assurance multirisque climatique permet d'indemniser les pertes entre le rendement historique et le rendement réalisé consécutif aux aléas garantis cités ci-dessous.

Rendement historique : moyenne olympique des rendements réalisés par l'adhérent sur les cinq dernières années pour une nature de récolte donnée.

11 aléas couverts :

- ✓ Grêle
- ✓ Gel / Température Basse / Coup de Froid
- ✓ Tempête
- ✓ Sécheresse / Température Haute / Coup de Chaleur
- ✓ Excès d'eau / Excès d'humidité
- ✓ Manque de rayonnement solaire
- ✓ Poids de la neige ou du givre
- ✓ Vent de sable
- ✓ Coup de soleil
- ✓ Inondation / Pluie violente
- ✓ Tourbillon de chaleur

AVANTAGES



Subventions : L'adhérent peut recevoir des subventions jusqu'à 70 % du montant de sa prime.



Aléas garantis : Grâce à un seul et même produit d'assurance, l'adhérent peut se prémunir face à un large éventail d'évènements climatiques.

INCONVENIENTS



Assolement minimum : L'adhérent doit assurer au moins 70 % de l'ensemble de ses cultures (100 % pour les vignobles).



Rendement historique : Le rendement assuré n'est pas choisi par l'adhérent, il est défini par le rendement historique de l'exploitation.

L'assurance grêle – tempête

Comment fonctionne l'assurance grêle – tempête ?

1. Evènements climatiques couverts

- Grêle
- Tempête

2. Dommmages garantis

- La perte de quantité de la récolte assurée

3. Ce qui n'est pas assuré

- Les dommages autres que ceux de grêle et de tempête
- La perte de qualité

4. Les principales exclusions

- Les dommages causés par le développement de maladies et ou de ravageurs, consécutifs ou non à la survenance d'un aléa climatique quel qu'il soit

5. Les principales restrictions

- Une franchise parcellaire reste à la charge de l'assuré à la suite d'un sinistre
- Délai de carence de 7 jours en assurances grêle et tempête

AVANTAGES



Choix : L'assuré décide pour quelle(s) nature(s) de récolte il souhaite s'assurer.



Parcellaire : Seule la portion de parcelle affectée par le dommage sera opposée en franchise à l'assuré.

INCONVENIENTS



Aléas garantis : Les périls couverts sont limités aux deux aléas souscrits.

L'assurance paramétrique

Comment fonctionne l'assurance paramétrique ?

Nous définissons ensemble votre couverture à partir d'un **paramètre et d'une indemnité prédéfinie**



Nous **surveillons l'évolution de ce paramètre** et l'atteinte du seuil défini



En cas d'atteinte, vous recevez **une indemnité en quelques jours**



AVANTAGES



Sur-mesure : Le produit – choix du paramètre, paliers, indemnités associées – est construit sur mesure avec vous et pour vous.



Transparence : Vous connaissez à l'avance l'indemnité à laquelle vous avez droit en fonction de la valeur du paramètre choisi.



Indemnité en quelques jours : Dès réception des données, le paiement est déclenché. Pas de procédure d'expertise longue et incertaine.



Absence de franchise

INCONVENIENTS



Indice : Trouver l'indice en parfaite adéquation avec le péril couvert.

Ces solutions vous intéressent ?

[Protégez votre activité en cliquant ici](#)

Votre conseiller vous contactera très prochainement afin de vous accompagner dans la découverte de nos différents produits d'assurance climatique sur récoltes